

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON**

Séance spéciale du 25 mars 2019

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 25 mars 2019 à 19h30 au deuxième étage du centre communautaire situé au 16, rue Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents :

Monsieur	Alain Fortin	Maire
Madame	Christianne Cloutier	Conseillère
Monsieur	Michel Dénomme	Conseiller
Monsieur	Serge Lafontaine	Conseiller
Monsieur	Claude Desjardins	Conseiller
Monsieur	Ward O'Connor	Conseiller
Madame	Marilyn Brunet	Conseillère

Présence dans la salle : 3 personnes.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain Fortin.

Madame Véronique Danis, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, occupe la fonction de secrétaire de la présente séance.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Fortin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 19h30 et souhaite la bienvenue à tous.

**2019-03-385 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
AVEC MODIFICATION**

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications proposées, considérant que tous les membres sont présents et d'accord.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-386 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉE 13-0011

CONSIDÉRANT QUE d'un commun accord, la directrice générale et le conseil municipal souhaitent mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu de mettre fin au lien d'emploi avec la directrice générale en date du 21 mars 2019 et de lui verser les sommes dues à ce jour. Il est de plus résolu d'autoriser le maire à signer une lettre d'entente avec cette employée, tout en mentionnant son devoir de réserve après son départ.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-387 EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la vacance au poste de direction générale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se doit de combler ce poste rapidement pour continuer l'avancement des divers dossiers de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et résolu de procéder à l'embauche de Mme Emmanuelle Michaud, à titre de directrice générale par intérim et de mandater le maire pour signer le contrat de travail proposé.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-388 AUTORISATION POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM ET LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE À AVOIR ACCÈS À TOUS LES NIVEAUX GOUVERNEMENTAUX

Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu que la directrice générale par intérim, madame Emmanuelle Michaud et la directrice générale adjointe, madame Véronique Danis, soient autorisées à représenter la municipalité auprès des différentes instances et auprès les différents ministères et qu'elles soient autorisées à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-389 CHANGEMENT DES SIGNATAIRES POUR LES COMPTES BANCAIRES

Il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de procéder au changement des signataires dans nos divers comptes bancaires de la municipalité. Les nouveaux signataires étant :

M. le maire Alain Fortin
M. le conseiller Serge Lafontaine
Mme la directrice générale par intérim Emmanuelle Michaud
Mme la directrice adjointe Véronique Danis

Adoptée à l'unanimité

2019-03-390 CLICSÉCUR – MODIFICATION DES AUTORISATIONS

Il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu que la directrice générale par intérim Emmanuelle Michaud et la directrice générale adjointe, madame Véronique Danis soient autorisées :

- À gérer l'inscription de la municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts;
- D'accepter que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

En conséquence, les membres du conseil de la Municipalité de Montcerf-Lytton apposent leur signature relativement aux résolutions mentionnées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-391 ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON ET D'UNE REMORQUE

Il est proposé par la conseillère Marylin Brunet et il est résolu d'autoriser la direction générale à procéder à l'achat d'un tracteur à gazon de type commercial et d'une remorque compatible avec ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-392 DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre un rapport d'activités pour l'année financière 2018 en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit l'adopter par résolution et le transmettre à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et au Ministère de la Sécurité publique;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'adopter le rapport d'activités déposé par M. Benoit Chartrand.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-393 DROIT DE RÉSERVE

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux sont tenus de respecter le droit de réserve concernant les informations qu'ils ont sur la municipalité et qu'ils sont tenus de respecter le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Dénommé de demander à la direction générale d'aviser l'employée 13-0011 de ses obligations.

Adoptée à l'unanimité

2019-03-394 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h43, la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Véronique Danis
Directrice générale et
secrétaire-trésorière
adjointe